



Le CEDEPA souhaite la création des schémas régionaux de développement de l'aquaculture continentale

La volonté politique

Bruno Le Maire souhaite que « *l'aquaculture devienne l'un des piliers de la Politique commune de la pêche (PCP)* ». La prochaine PCP, qui doit entrer en vigueur en 2013, « *doit être l'occasion de doter l'Union européenne d'une véritable politique aquacole* ».

Des schémas régionaux de l'aquaculture marine sont également prévus par le projet de Loi de modernisation de l'agriculture (LMA), qui sera examiné à partir du 18 mai 2010 au Sénat.

La stratégie alimentaire

L'aquaculture, un enjeu stratégique ; le constat semble faire l'unanimité.

Le ministre de la Pêche estime que l'aquaculture « *constitue une priorité pour la sécurité (de l'approvisionnement) alimentaire des populations* ».

Il rappelle que la consommation mondiale de poisson a « *doublé en trente ans* » et que « *la plupart des pêcheries du monde ont atteint les limites de l'exploitation durable ou les ont dépassées* ».

La gouvernance de la filière de la pêche et de l'aquaculture évolue et bénéficie de réformes ; entre autres : élaboration de schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine...

Mais qu'en est-il de l'aquaculture continentale ?

Nous estimons que le potentiel apparaît notoirement sous exploité en France et qu'elle pourrait apporter son tribut à l'objectif de développement de la production nationale. Ce, avec d'autant plus de pertinence en matière de réduction des transports grâce à des exploitations bien réparties sur le territoire rural qu'elles contribueraient à redynamiser .

Le remède

Déjà évoqué en 2008 dans le rapport d' Hélène Tanguy Maire du Guilvinec, le remède théorique est simple : établir un inventaire et un zonage des sites qui pourraient potentiellement être dédiés à la pisciculture.



Dans la pratique, cela nécessiterait :

- l'adaptation de certaines règles administratives : loi sur l'eau, défrichage, requalification des prédateurs en espèces dites nuisibles (les agriculteurs ont le droit de protéger leurs récoltes avec des intrants, le pisciculteur doit avoir le droit de protéger sa production) ,

- des dérogations en matière fiscale pour les parcelles boisées qui changeraient d'affectation et ayant bénéficié du régime Monichon ou d'un certificat ISF, étudier l'incidence sur l'impôt foncier,

- d'étudier l'impact sur les aides de l'UE (DPU, PMTVA, Prime à la brebis) que pourrait avoir ce changement de nature de culture,

- pour la maîtrise future du foncier:

1) mettre en place un programme de préemption à la Communauté de Communes, par exemple, qui semble la structure locale la mieux adaptée et directement bénéficiaire d'une future création d'activité piscicole (c'est une mission de la SAFER)

2) instaurer, comme cela vient d'être créé en 2010 pour les parcelles boisées, un « droit de préférence » pour le pisciculteur quand une parcelle voisine est à vendre....

Le contexte

Tous les indicateurs sont au « vert » :

- les conflits d'usages sont peu importants dans ces fonds de vallons difficiles à valoriser sur le plan agricole (piètre qualité fourragère du jonc). Ces prairies humides qui ne voient pas le soleil souffrent d'une mauvaise portance des sols .Elles furent pour certaines reboisées par défaut et à mauvais escient après les années 60 au début de l'exode rural. En outre, la valorisation hydraulique était occultée à cette époque,

- spéculation immobilière inexistante à juste titre dans ces types de terrains ,

- sur le plan environnemental :

1) la réouverture de certaines vallées serait intéressante,



2) la mise en place de systèmes d'épuration des effluents avant rejet dans le milieu apporterait toutes les garanties sur la qualité de l'eau.

Même si la concrétisation progresse à son rythme avec des délais incompressibles, (c'est à dire très lentement) nous estimons que ces **études d'inventaire et de zonage des parcelles propices à la valorisation piscicole sont urgentes . Elles devraient figurer dans chaque PLU .**

Si la demande en poisson continue à augmenter,

si on souhaite diminuer les prélèvements en mer,

si on souhaite vraiment l'autosuffisance alimentaire en réduisant les importations,

l'aquaculture continentale -qui respecterait les facteurs que nous venons d'évoquer- offre une réponse pertinente.